

Lettre d'information
de la mission agroenvironnement de
France Nature Environnement et de la
Ligue pour la Protection des Oiseaux



Editorial

de Guy PAILLOTIN,
secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France



Ecophyto 2018 : un plan en marche ?

Des amis très chers de "France, Nature, Environnement" et de la "Ligue pour la Protection des Oiseaux", m'ont invité à rédiger un éditorial pour la "Lettre Agroenvironnement Infos". J'ai accepté leur demande avec plaisir, mais aussi avec un sérieux doute. J'ai présidé le Comité opérationnel (COMOP) Ecophyto 2018 à partir du mois de décembre 2007, il y a donc quatre ans et les conclusions de ce Comité ont été remises en mai 2008, puis mises en œuvre progressivement à partir de la fin de cette même année. Le lancement effectif des actions en faveur de la réduction de l'usage des pesticides date donc d'il y a trois ans. A quoi bon faire revenir sur ce sujet, un ancien qui n'est plus vraiment au courant des affaires !

Cependant, en feuilletant la revue "Campagnes et environnement", je découvre qu'un chercheur vient de soutenir une thèse sur le Nodu (nombre de doses utilisées) ce qui est un bel hommage rendu à une idée nouvelle formulée à la fin d'une réunion COMOP ! Plus sérieusement peut-être, je constate, avec joie, l'arrivée dans le monde du travail de jeunes qui, dans de nombreuses structures, participent à l'essor des programmes de réduction des pesticides. Enfin, il n'y a guère, s'est tenue à l'Académie d'Agriculture une séance très stimulante durant laquelle nous furent présentées les avancées récentes et convaincantes de la recherche en matière de gestion durable des ressources naturelles. Bref, le paysage est en train d'évoluer et, c'est justement là où je veux être positif à l'égard des jeunes, je ne boudrai pas mon plaisir pour encourager ainsi toutes les initiatives que j'ai trop brièvement mentionnées.

Pour autant, je ne suis pas dupe qu'il existe encore et toujours des réticences, voire des oppositions à l'initiative Ecophyto 2018. Les arguments avancés sont les mêmes qu'il y a quatre ans et pourtant leur consistance est toujours aussi faible. Je fais confiance aux associations de défense de l'environnement pour mener les luttes qui s'imposent. Je ne rappellerai qu'un point : la réduction des intrants est tout profit pour les agriculteurs et ceux qui, d'ores et déjà, ont réussi des performances significatives sont là pour en témoigner et démontrer que l'effort, soutenu par la formation, est payant.

Sommaire

- 1 Editorial :
Ecophyto 2018 : un plan en marche ?
- 1/3 Dossier :
L'engagement du Grenelle : le plan Ecophyto 2018...
4 ans après où en est-on ?
- 4 Brève
Le SAGIR,
c'est quoi au juste ?

Dossier



Publié en avril 2009, le plan Ecophyto répond à la demande faite en 2007 par Nicolas Sarkozy, dans son discours de sortie des tables rondes du Grenelle de l'environnement, au ministre de l'agriculture de l'époque : "Je demande à Michel Barnier de me proposer avant un an, un plan pour réduire de 50 % l'usage des pesticides, dont la dangerosité est connue, si possible dans les dix ans qui viennent".

L'engagement du Grenelle : Le plan Ecophyto 2018 ... 4 ans après où en est-on ?

par Claudine Joly, réseau agriculture FNE

- Ce plan veut répondre également aux exigences de la Directive Européenne 2009/128/CE pour une "utilisation des pesticides compatible avec le développement durable" qui demande à chaque état la définition d'un Plan d'Action National à l'horizon
- 2012 pour la réduction des risques et des impacts liés à l'usage des pesticides et la promotion de la lutte intégrée (rotations, variétés résistantes, auxiliaires de cultures...).
- Il s'agit fondamentalement de réduire de façon importante l'usage des

pesticides sur tout le territoire sans porter atteinte au revenu de l'agriculteur et sans valorisation particulière de la production au travers d'un label comme le label Agriculture Biologique par exemple.

Ce plan fait suite aux travaux du Comité opérationnel Ecophyto 2018 qui a réuni durant l'hiver 2007-2008 les différents acteurs du monde agricole, de l'administration, de la recherche mais aussi des représentants d'ONG (notamment FNE et le MDRGF). Même si nous n'avons pas été d'accord sur tout, je tiens encore à saluer ici la présidence et l'animation de ce groupe par Monsieur Paillotin qui a su secouer les esprits sans ménagement pour quiconque et dont le rapport final (Rapport Paillotin) reprend fidèlement les idées développées au cours des débats.

Les résultats du plan sont présentés une fois par an devant le Comité National d'Orientation et de Suivi (CNOS) en présence du ministre de l'agriculture. Du Comité d'Experts Ecophyto, au Comité Consultatif de Gouvernance, en passant par les comités de pilotage pour chaque axe (avec sous comités et groupes de travail spécialisés), ce plan a ensuite été « territorialisé » avec la mise en place de CROS (Comité Régionaux d'Orientation et de Suivi) dans chaque région. Rien qu'en 2011, FNE a participé à plus de 30 réunions nationales.

Examinons quelques points fondamentaux

Axe 1 : Axe des indicateurs de suivi.

Très technique et fondamental pour apprécier les progrès effectués (ou non), il donne lieu à de nombreux débats.

- Suivi global de l'usage des pesticides. Le NODU (nombre de doses unités vendues sur le territoire France), l'indicateur de référence, est doublé par le QSA (quantité de substance active vendue) qui était l'indicateur classiquement fourni tous les ans par l'UIPP (Union des Industries de la Protection des Plantes).

L'intérêt du NODU, fortement soutenu par FNE, est de s'affranchir de l'effet du poids des produits utilisés, le fait par exemple de remplacer un produit utilisé et efficace à la dose de 1 kg/ha par un produit utilisé et efficace à la dose de 10 g/ha (cas de certains insecticides actuels beaucoup plus puissants) ne peut plus être répertorié comme un progrès dans l'usage des pesticides.

Le NODU comptabilise les doses vendues en usage classique agricole et non agricole. Depuis cette année

9 axes, 115 actions

- Axe 1 : **Evaluer** les progrès en matière de diminution de l'usage des pesticides
- Axe 2 : **recenser et généraliser** les systèmes agricoles et les moyens connus permettant de réduire l'utilisation des pesticides
- Axe 3 : **innover** dans la conception et la mise au point des itinéraires techniques et des systèmes de cultures économes en pesticides
- Axe 4 : **former** à la réduction et sécuriser l'utilisation des pesticides
- Axe 5 : **renforcer les réseaux** de surveillance des bio-agresseurs et des effets indésirables de l'utilisation des pesticides
- Axe 6 : **départements d'outre mer**
- Axe 7 : **Zones Non Agricoles**
- Axe 8 : organiser le suivi national du plan et sa **déclinaison territoriale**, et **communiquer** sur la réduction de l'utilisation des produits
- Axe 9 : prévention des **risques professionnels**

un NODU "traitements de semences" pour lequel FNE s'est beaucoup battu a été présenté, ainsi qu'un NODU "substances de biocontrôle" décliné en fonction des usages (herbicides, fongicides, insecticides, autres) et des classes génériques de toxicité pour l'homme et l'environnement.

Une tentative de régionalisation du NODU a été faite mais actuellement l'évolution des données est aberrante car elles dépendent des distributeurs qui, d'une année sur l'autre, peuvent déplacer ou regrouper leurs sites de distribution. Le code postal de l'acheteur devrait être pris en compte pour l'établissement d'un NODU régional. La transmission de cette donnée complémentaire semble poser des difficultés qui retardent anormalement la finalisation de ce NODU régional.

- Suivi des pratiques agricoles sur l'exploitation : Indicateur de référence = IFT (Indice de Fréquence de Traitement) = nombre d'applications de pesticides sur la parcelle, sur l'année.

Un IFT moyen global de référence est calculé pour chaque région mais l'IFT d'une exploitation dépend fortement des cultures présentes, certaines utilisant beaucoup plus de pesticides que d'autres. Le calcul de l'IFT devrait s'améliorer et tenir compte courant 2012 du nombre de substances actives contenues dans le produit ainsi que des traitements de semences.

- Indicateurs de risque et d'impacts : Ce travail a commencé tardivement alors qu'il correspond à une demande forte du secteur agricole : « Pourquoi chercher à diminuer l'usage alors qu'il suffit d'utiliser des produits moins toxiques ? » a-t-on entendu à plusieurs reprises dans le cadre du Grenelle ! Ce principe de substitution est séduisant car il ne nécessite pas une

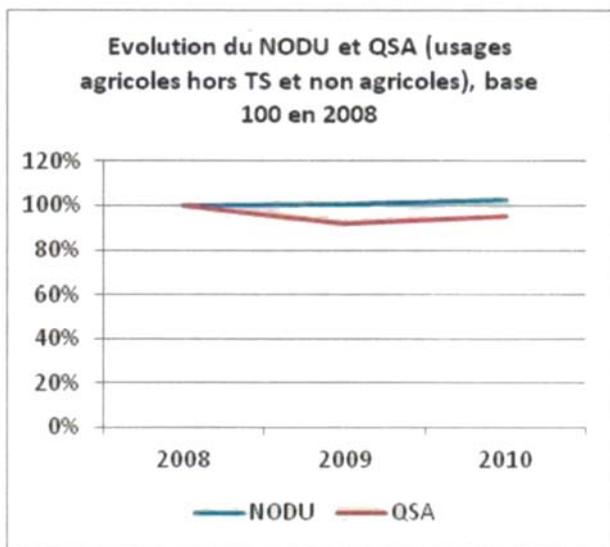
réforme en profondeur des pratiques agricoles, mais encore faut-il avoir les produits en question, et être capable de réellement évaluer leur toxicité ce qui est loin d'être le cas actuellement (à ce jour il n'y a pas d'évaluation des effets « cocktails » des produits et de leurs résidus en mélange). Le travail sur ces indicateurs est mené par l'Observatoire des Résidus de Pesticides, dépendant de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire, un rapport non finalisé a été proposé fin 2011 répertoriant les indicateurs et les bases de données disponibles. Concernant la biodiversité, seuls quelques suivis de populations sont renseignés.

Concernant l'eau, des indicateurs vont être mis en place en prenant en compte la capacité de transfert des molécules dans les nappes.

L'absence évidente d'indicateurs fiables pour tous les compartiments de l'environnement permet d'insister sur la seule solution possible : la diminution globale de l'usage !

Axe 2 :

Acquisition et diffusion de références en matière de pratiques économes en pesticides. Il comprend la conception, la publication et la diffusion de documents. Un portail internet consacré à la protection intégrée est en cours de construction. Point essentiel du plan, la mise en place d'un réseau de fermes appelé DEPHY. Développé en 2011, il est composé de 1208 exploitations groupées par 8 à 15 et par filière. Le ministre souhaite passer à 2000 exploitations en 2012. Une Cellule d'Animation Nationale chapeaute le réseau, elle comprend, outre des gestionnaires, des experts chargés de l'accompagnement et de la formation des ingénieurs réseaux. En 2012, des experts territoriaux doivent se rajouter



en intermédiaires indispensables entre les 2 niveaux. Ces fermes choisies pour leurs pratiques économes en pesticides, ou leur engagement dans la réduction de leur usage, sont en charge de l'acquisition de techniques de références validées et de leur diffusion sur le terrain.

Ces références doivent être centralisées et validées par l'INRA dans le cadre d'une structure intitulée BASE, un dispositif (GECO) de communication des résultats est prévu, ces deux derniers outils tardant à se mettre en place.

Un autre réseau EXPE, fondé en 2011 avec 25 sites est appelé aussi à se développer, il rassemble des sites d'expérimentation de pratiques très innovantes permettant une réduction drastique des pesticides (50 % et plus).

Cet axe comporte aussi d'autres actions dont un volet (action 21) concernant les captages prioritaires Grenelle. Cette action est actuellement limitée, à partir de sites tests, à des études en vue de publier un guide méthodologique applicable à tous les sites répertoriés (travaux INRA, Direction de l'eau du ministère de l'écologie).

Axe 3 : Recherche

Un groupe d'experts a produit en 2011 un rapport définissant les priorités de recherche et les dispositifs adaptés pour y répondre. Budget Ecophyto = 3 millions d'€ en 2011 (appel à projets CASDAR sur la réduction des pesticides et sur l'agriculture biologique).

Axe 4 : Formation à la réduction et sécurisation de l'usage

Mise en place du "Certiphyto", diplôme indispensable à partir de 2014 pour vendre, conseiller ou acheter des pesticides à usage professionnel. Certificat obtenu suite à la validation d'un test ou suite à une formation de 2 à 4

jours. 140 000 personnes sont déjà certifiées (validité de 5 ans). Coût = 40 millions d'€.

FNE a demandé la mise en place d'un système de formation continue indispensable à l'évolution des pratiques sur le terrain, ce n'est pas en 2 ou 4 jours que les agriculteurs peuvent s'approprier ces nouvelles méthodes de culture. Ces journées sont en fait, plus de la sensibilisation aux risques liés aux pesticides et aux nouvelles pratiques, qu'une formation à proprement dit.

Axe 5 : Biovigilance

Dans le cadre d'Ecophyto, la surveillance biologique du territoire est confiée à des comités régionaux sous présidence des chambres d'agriculture mobilisant les acteurs privés du secteur agricole. Des Bulletins de Santé du Végétal (BSV) sont accessibles par internet sur les sites des DRAAF (environ 75 bulletins différents par semaine, adaptés aux régions et aux cultures). En aucun cas ces BSV ne doivent directement conseiller l'emploi des pesticides, ils indiquent la présence d'éventuels bioagresseurs, la pression exercée et le seuil de nuisibilité, quelquefois aussi est signalée la présence d'auxiliaires. A l'agriculteur ensuite de contrôler ses parcelles, d'agir ou de prendre conseil par rapport à ses observations. Face aux changements climatiques, FNE regrette le désengagement de l'état sur la mise en place indispensable d'un suivi national épidémiologique.

Axe 6 : Spécificité des DOM

Devant une organisation de collecte des déchets agricoles (plastiques, emballages...) très insuffisante et souvent l'absence de produits homologués pour les productions (fruits,

canne à sucre, riz), un programme est en cours sur l'expérimentation de méthodes alternatives, à côté d'expérimentations de pesticides.

Suite à un rapport du député Herth sur le biocontrôle, un décret est en préparation pour faciliter l'introduction de macroorganismes sur un territoire. FNE, consultée par le député, a indiqué sa crainte de l'introduction d'espèces invasives et rappelé que le biocontrôle devait consister avant tout à favoriser le développement des auxiliaires des cultures indigènes au territoire concerné.

Axe 7 : Zones non agricoles ZNA

Des plates formes de diffusion des bonnes pratiques ont été mises en ligne pour les amateurs (www.jardiner-autrement.fr) et les professionnels (www.ecophytozna-pro.fr), et des accords ont été signés avec les distributeurs (sauf les grandes surfaces), la SNCF, RFF, les golfs et autres collectivités. Seuls les produits portant la mention EAJ (Emploi Autorisé dans les Jardins) peuvent être vendus aux amateurs. Les demandes des ONG et des collectivités pour le zéro phyto dans les espaces verts, la révision beaucoup plus forte de la liste des produits EAJ et le passage obligé par un conseiller n'ont pas été retenues.

Axe 8 : Déclinaison territoriale et communication

Mise en place d'un chef de projet régional (DRAAF ou DDT) et d'un animateur régional Ecophyto au sein des Chambres Régionales d'Agriculture. Le rôle du CROS est d'évaluer et suivre les possibilités de progrès dans la région, proposer des actions d'intérêt local au financement national, puis,

en cas d'accord, les réaliser, proposer et examiner des réseaux de fermes candidats au réseau DEPHY, envisager des actions sur les captages prioritaires, les ZNA...

Les agriculteurs engagés dans Ecophyto ne doivent pas rester marginalisés par leurs collègues, ce qui est un peu le cas aujourd'hui, mais au contraire leur démarche doit être comprise et provoquer plutôt la sympathie et la curiosité de leur voisinage pour une diffusion rapide de ces pratiques agricoles innovantes.

Axe 9 : Santé

Axe ajouté en 2011 et consacré à la prévention des risques pour les utilisateurs et à la surveillance épidémiologique du territoire suite au constat que très souvent les utilisateurs de pesticides ne portent pas les équipements de protections prévues mais aussi que la plupart de ces protections sont inefficaces ! D'autres thématiques autour des matériels de trai-

tement doivent faire l'objet d'études, et la surveillance épidémiologique du territoire sur les impacts sanitaires des pesticides doit être élargie en 2012.

Conclusion

Beaucoup de travail effectué, en salle et sur le terrain, (avec des financements non négligeables) et un cap maintenu. Au dernier CNOS, Bruno Lemaire, ministre de l'agriculture a dit son mécontentement devant le résultat du NODU (augmentation de 2,6 %), il a répété l'objectif de réduction de 50 % d'ici 2018 sans même rajouter "si possible". L'étude INRA a démontré début 2010 qu'il était possible de réduire les pesticides de 30 % en grandes cultures sans modifier fondamentalement les pratiques et sans réduire le revenu des agriculteurs. Alors le plan Ecophyto arrivera-t-il à faire basculer en quelques années le comportement général des agriculteurs mais surtout de leurs conseillers et autres

formateurs ? Le plan Ecophyto a le mérite d'exister, un agriculteur curieux et motivé peut déjà évoluer grâce aux premiers outils proposés, ces outils devraient se multiplier dans les années à venir et, les exemples des réseaux de fermes être diffusés de plus en plus largement. Mais d'autres leviers ne devront-ils pas être mobilisés en complément, tels que le conseil obligatoire, réellement indépendant de la vente, ou même une taxation des pesticides avec reversement du produit de cette taxe vers des agricultures plus respectueuses de l'environnement si on veut réellement tenir l'objectif fixé ? A voir en fonction de l'évolution de l'utilisation des pesticides dans les années à venir...

Pour tout complément d'information site du ministère agriculture.gouv.fr/ecophyto-2018 et contact FNE agriculture@fne.asso.fr et claudine_bonaldi.joly@wanadoo.fr

Brève



Le SAGIR, c'est quoi au juste ?

SAGIR est un réseau de surveillance des maladies des oiseaux et mammifères sauvages terrestres. Les objectifs du réseau sont de suivre l'évolution des maladies à enjeu pour la santé des populations sauvages, de connaître les agents pathogènes partagés par la faune sauvage, l'homme et les animaux domestiques, de détecter précocement l'apparition de maladies nouvelles, et enfin de surveiller les effets aigus non intentionnels de l'utilisation agricole des produits phytopharmaceutiques (PPP).

Cette surveillance fondée sur un partenariat entre les Fédérations des chasseurs et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) repose sur la détection fortuite d'oiseaux et mammifères sauvages morts ou moribonds grâce à un réseau d'observateurs de terrain répartis sur l'ensemble du territoire national et coordonné par deux correspondants départementaux. Pour la réalisation du diagnostic, SAGIR s'appuie sur un réseau de laboratoires de proximité, les laboratoires

vétérinaires départementaux et des laboratoires spécialisés en histologie, toxicologie et parasitologie. Les données sont hébergées par l'Anses dans une base de données nationale.

Dans le cadre de la toxicovigilance, plus de 116 000 analyses toxicologiques et près de 10 000 cas d'exposition ou d'intoxication ont été enregistrés dans la base de données nationale. Pour chaque cas, SAGIR identifie dans la mesure du possible s'il s'agit d'un acte de malveillance, de mésusage ou d'une utilisation agricole, en s'appuyant sur les com-mémoratifs de terrain et la base e-phy.

En 2011 par exemple, les agents de la DRAAF d'Auvergne et la LPO ont détecté une mortalité anormale de milans royaux dans le Puy de Dôme. Sept de ces oiseaux ont été confiés au réseau SAGIR et les résultats toxicologiques, confrontés aux lésions, ont confirmé l'intoxication secondaire des milans par l'ingestion de rongeurs intoxiqués à la bromadiolone.

Une étude a été lancée en 2011 pour mettre au point une méthodologie de surveillance renforcée des effets des PPP qui compléterait le dispositif de surveillance classique du réseau. Une telle méthodologie permettra de pondérer les résultats des relevés opportunistes effectués par les acteurs du réseau afin de déterminer l'importance des épisodes toxicologiques détectés, ainsi que d'effectuer des opérations de surveillance renforcée sur une molécule ciblée.

Si sur le terrain vous constatez une mortalité jugée "anormale", contactez la Fédération des Chasseurs ou le service départemental de l'ONCFS. Par ce geste vous aiderez au suivi des maladies de la faune sauvage et à l'évaluation de l'effet des activités humaines sur la biodiversité.

Références :

SAGIR : "Surveiller pour agir"

<http://www.oncfs.gouv.fr/Reseau-SAGIR-ru105>

<http://e-phy>.

Agro Environnement infos

N°51 - 2012

Cette lettre d'information est éditée tous les 3 mois par la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) et France Nature Environnement dans le cadre de la mission agroenvironnement. Elle reçoit le concours du ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

Directeur de la Publication :

Michel METAIS

Secrétaire de rédaction :

Sophie RASPAIL

Comité de rédaction :

Pierre GUY, Michel METAIS, François OMNES, Lionel VILAIN, François LERAT, Sophie RASPAIL.

Réalisation :

Service Editions LPO

Impression : Imprimerie Lagarde - 17 Breuillet / Diffusion : LPO

ISSN : 1292-3028 /

Dépôt légal : Février 2012

Bulletin trimestriel - Tirage / 3 600 ex.

Correspondance et abonnement :

Sophie RASPAIL / LPO - Fonderies Royales BP 90263 - 17305 Rochefort cedex

mail : sophie.raspail@lpo.fr

Tél : 05 46 82 12 34

La reproduction de cette lettre est autorisée sous réserve de citer la source et la date.

Imprimé avec des encres végétales sur papier cyclus print